

Protection des données : un appel et une charte pour convaincre

Le gouvernement joue sur deux tableaux : la surveillance à grande échelle ([loi sur le renseignement](#) et proposition de loi sur les [communications internationales](#)) et la confidentialité des données. Dans ce contexte, la secrétaire d'Etat au numérique, Axelle Lemaire, a lancé lundi le premier [appel à projets](#) dédié aux solutions de protection des données personnelles. Et ce en marge de la consultation en ligne sur le projet de [loi pour une République numérique](#) qu'elle défend.

Le but de l'appel est à la fois de soutenir les PME et start-up du secteur et de renforcer la confiance des internautes. Les projets de R&D doivent porter sur l'un des trois axes technologiques suivants : l'**anonymisation** des données personnelles, la **sécurisation** des objets connectés et, enfin, les architectures innovantes de **protection et de gestion des données** personnelles. « *Il y a un contexte favorable à l'essor de cette industrie en France et en Europe* », en plus d'une « *prise de conscience des utilisateurs, entreprises comme consommateurs finaux, des enjeux* », a souligné Axelle Lemaire, lors d'un déplacement, lundi 5 octobre, dans les locaux parisiens de la start-up Dashlane.

Une enveloppe de 10 millions d'euros

Jusqu'à 10 millions d'euros seront mobilisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour financer les projets qui remporteront l'appel. Le budget moyen des projets soumis doit être compris entre 500 000 et 2 millions d'euros (assiette totale des dépenses éligibles) et avoir une durée de 18 à 24 mois pour permettre ensuite une commercialisation rapide. Les dossiers de soumission sont à déposer en ligne sur l'[extranet de Bpifrance](#), **au plus tard le 19 janvier 2016** à 12h00.

Parallèlement au lancement de cet appel à projets, la secrétaire d'Etat a annoncé la signature imminente d'une **charte avec cinq opérateurs** (Orange, Free, SFR-Numericable, Bouygues Telecom et La Poste) orientée sur la sécurisation des courriels par le biais du chiffrement par défaut.

Lire aussi :

[Loi République numérique : gare à l'excès de régulation](#)

[Numérique : le projet de loi Lemaire face à la bronca d'opérateurs et éditeurs](#)

crédit photo © Sergey Nivens - Shutterstock